

PUBLICATION IMMÉDIATE

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)
Sommaire de la consultation publique et dépôt du modèle

Gaspé, le 24 novembre 2006 - La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a entériné aujourd'hui, lors de la réunion de son conseil d'administration, le modèle de commission sur les ressources naturelles et le territoire établi d'après les résultats de la consultation publique régionale qui s'est déroulée au mois d'octobre dernier.

Cette démarche remonte aux consultations qui ont eu lieu et aux rapports qui ont été déposés dans le cadre de la Commission sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions-ressources (2003) et de la Commission Coulombe (déc. 2004). Ces deux commissions avaient établi les constats suivants : les régions souhaitent participer davantage au développement de leurs ressources naturelles et de leur territoire, et elles demandent les moyens d'assumer ces nouvelles responsabilités. En réponse, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a proposé aux régions intéressées de concevoir un modèle en vue de la mise sur pied de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire et l'élaboration de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

Quatre principes ont guidé l'élaboration du modèle en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine : la gouvernance régionale, le développement durable, la gestion intégrée, ainsi que la participation des citoyens et des intervenants. La mission de la Commission a par conséquent été définie de la façon suivante : « Gérer les ressources naturelles et le territoire, de façon intégrée, en partenariat et en concertation avec les acteurs impliqués et le public de manière à promouvoir le développement durable ».

Selon le modèle proposé, la Commission aurait des responsabilités accrues par rapport à celles que possède aujourd'hui la région. Ces responsabilités seraient liées aux orientations et aux politiques de développement des ressources et du territoire; elles auraient trait à la planification, c'est-à-dire à la mise en œuvre d'un plan intégré des ressources et du territoire; elles concerneraient aussi la mise en valeur et la conservation des ressources (répartition des budgets, adaptation et adoption de normes et programmes).

La structure proposée est la suivante : la Commission relève de la Conférence régionale; elle comprend sept commissaires nommés par la Conférence régionale pour quatre ans sur appel de candidatures. Les commissaires sont responsables d'un ou de quelques forums et de l'intégration des secteurs. Les forums et les comités, composés des intervenants du milieu, conseillent et informent la Commission sur l'évolution de leur secteur; ils reçoivent, valident et propagent les orientations qu'identifie la Commission. Ils sont au nombre de neuf : le forum Forêt, le forum Faune, le forum Territoire, le forum Énergie, le forum Mines, le Forum Îles-de-la-Madeleine, le comité Gestion intégrée, le comité Ressources naturelles alternatives, le comité Recherche et transfert de connaissances sur les ressources naturelles et le territoire.

Ce modèle de commission doit être déposé début décembre auprès du MRNF. Par la suite, les CRÉ seront convoquées pour discuter de leur modèle respectif, des éléments communs des différents modèles et du cadre législatif. En 2007, le gouvernement du Québec devrait apporter les changements législatifs nécessaires à la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

-30-

Source :

M. Bertrand Berger, président
CRÉGÎM
Tél. : 418-392-9950 ou 788-2923

Renseignements :

Mme Louise Langevin
Consultante en communication
Tél. : 418-368-6771, 892-5097
ou 1 800 463-6178, poste 7